

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 08 DÉCEMBRE 2016

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOIBE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

<u>Pouvoirs</u> :	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
	Gérard ROSENTHAL	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Denise MICHAUT	à	Dominique FOIX
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM

Suppléants : Danielle PARIS suppléante de Michel BARRERE-MAZOUAT

Excusés : Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Christophe GUERY

RAPPORT N° 161208-18-SET-



TRAVAUX DE VOIRIE 2017/2019 : GROUPEMENT DE COMMANDES

M. AURISSET précise qu'un certain nombre de communes de la CCPO (19) ont décidé de se regrouper pour lancer un programme de voirie sur 3 ans. La procédure correspondante sera engagée par les Services Techniques de la CCPO dans le cadre d'un groupement de commandes.

Considérant que la CCPO pourrait être intéressée pour réaliser certains travaux d'entretien de voirie (zones d'activités, aire de grand passage...), il paraît intéressant de participer à ce groupement de commandes.

Dans le cadre de cette procédure, l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics prévoit :

- La signature d'une convention constitutive de groupement
- La désignation d'un coordonnateur
- La signature de son propre marché avec le prestataire retenu par chaque membre du groupement

La consultation sera engagée dans le cadre de la procédure adaptée de la réglementation des marchés publics.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les démarches administratives nécessaires et à lancer la consultation pour le groupement de commandes pour travaux de voirie pour les années 2017/2019
- **ADOpte** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 08 décembre 2016

Suivent les signatures



Affiché le 19.12.16



Le Président



Daniel LACRAMPE

REÇU
Le 19 DEC. 2016
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE